

N° 2016.05.02.76

ARRÊTÉ DU MAIRE

LE MAIRE DE LA VILLE DE CARBON-BLANC ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2211-1, L2212-1 et L2213-1 à 5 ;

VU le Code de la Route ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits des libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Considérant le vide grenier organisé par le comité des fêtes qui doit avoir lieu le 21 mai 2016 ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1er : La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits sur l'avenue André Vignau-Anglade dans la portion comprise entre l'Avenue François Mitterrand et la rue Jean Raymond Guyon, le 16 avril 2016.

ARTICLE 2 : Une déviation sera mise en place au niveau de la rue du XI novembre, de la rue Aristide Briand, rue Emile Barbou, rue Gaston Cabannes, avenue François Mitterrand.

ARTICLE 3 : La circulation et le stationnement seront interdits rue Emile Barbou dans sa portion comprise entre l'avenue Vignau-Anglade et l'accès Mairie.

Les accès à la Mairie seront fermés à la circulation, exception faite aux personnes participant au mariage, qui auront un droit de passage et de stationnement à la Mairie.

ARTICLE 4 : Ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Brigadier Chef Principal de la Police Municipale de Carbon-Blanc
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Carbon-Blanc
- Monsieur le Directeur de VEOLIA transport
- Monsieur le Directeur CITRAM transport
- Les services municipaux de la ville de Carbon-Blanc

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CARBON-BLANC, le 02 mai 2016



Alain Turby,



Maire de Carbon-Blanc
Conseiller communautaire délégué
A la métropole numérique.